

ROYAUME DU MAROC



Ministère de l'Énergie, des Mines
et du Développement Durable

amee
Agence Marocaine
pour l'Efficacité Énergétique



ROYAUME DU MAROC
ORDRE NATIONAL DES ARCHITECTES



giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Rabat le : 24/11/2018

Communiqué de presse

Efficacité Énergétique dans le bâtiment : formation des architectes à la RTCM

Sous l'Egide du Ministère de l'Énergie, des Mines et du Développement Durable, le Conseil National de l'Ordre des Architectes (CNOA) organise, en collaboration avec l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Énergétique (AMEE) et l'appui du projet « Initiative allemande pour les technologies favorables au climat - DKTI IV » de la GIZ, des sessions de formation des architectes sur « le règlement thermique de construction au Maroc » et ce les 24 & 25 novembre et les 8 & 9 décembre 2018 à l'hôtel Hilton Garden Inn à Tanger.

L'AMEE qui accompagne les politiques d'efficacité énergétique dans l'industrie, le transport, le bâtiment, l'éclairage public et l'agriculture organise différentes sessions de formation.

Ce programme de formation sera destiné aux architectes et accueillera environ 100 participants. L'architecte, étant au centre des décisions de tout projet de construction (conception, instruction des demandes d'autorisation, maître d'œuvre...) représente par conséquent la pierre angulaire du changement des pratiques constructives voulues par le RTCM. D'où l'intérêt de l'élaboration et le déploiement d'un programme de formation au profit des tous les architectes enseignants, fonctionnaires d'organismes publics et opérant dans le secteur privé, sur le RTCM.

Cette formation qui a pour but l'uniformisation des bases de connaissances des architectes sur le RTCM et sa mise en œuvre, sera assurée par des architectes formateurs ayant eu un encadrement par des experts de « Renewables Academy AG-Renac » et de « Trusted Energy » et permettra d'acquérir et de renforcer les compétences suivantes :

- La maîtrise des fondamentaux, des principes et des exigences de la RTCM.
- La maîtrise des techniques de prise en compte de la RTCM depuis la phase de conception des projets jusqu'à leur réalisation.
- La maîtrise du processus de vérification de la conformité des projets à la RTCM.

Il est à rappeler que le Maroc a adopté une réglementation thermique de construction (RTCM) en 2014, entré en vigueur en 2015. Première de son genre au Maroc, cette Réglementation a pour objectif de rationaliser la consommation énergétique des constructions, en fixant les exigences thermiques et de performance énergétique que doivent respecter les bâtiments résidentiels et tertiaires à édifier ou à modifier. Cette réglementation traduit la volonté du pays de renforcer la cohérence entre sa stratégie des énergies renouvelables et sa politique d'efficacité énergétique.

